



Commandes multiples non honorées au vieux campeur

Par **CyberSeb77**, le **15/11/2012** à **16:21**

Bonjour,

J'ai effectué deux commandes de 50-100€ chez le vieux campeur par le biais de son site internet sur des articles en promotion, débitées à la commande et non à l'envoi.

Une demi-journée après la première (passée le 9/11 à 00h25) il m'est notifié que la commande ne pourra être honorée et que je serai remboursé sur le compte de la carte ayant servi à l'achat.

Je ne trouve pas cela très sérieux mais ayant besoin de la fourniture je décide de passer une nouvelle commande le midi (vendredi 9/11/2012) pour un article similaire. Résultat : le lundi 12/11 en milieu d'après midi même résultat, un email automatique m'informant que la commande ne sera pas honorée.

A ce jour (jeudi 15/11/2012 16h00) la 1ère commande n'est toujours pas remboursée, malgré l'envoi d'un mail assez sec [smile25] [smile4] demandant des explications. Je n'ai pour l'instant aucune réponse de leur part.

Mes questions :

- Quel est le délai légal auquel le commerçant doit se plier dans mon cas pour effectuer le remboursement ? (j'ai cru voir que c'était 30 jours et au delà des intérêts courent)
- Comment s'assurer que le commerçant n'utilise pas ce système de manière abusive voir frauduleuse pour en tirer un bénéfice ? Ou qui contacter pour signaler ce genre de cas et protéger éventuellement les autres consommateurs si faisceau concordant sur de telles pratiques il y a ?

Je m'interroge car un ami a subi le même sort : nous avons passé 3 commandes chez ce commerçant et 3 commandes non honorées de la même façon. Comme des intérêts peuvent courir sous quinzaine (si je ne dis pas de bêtise), ou que la société pourrait avoir intérêt à gonfler sa trésorerie...

J'ai remarqué que leur site ne gère pas quantitativement les stock disponibles... mais j'ai de forts doutes que l'article est resté en rayon au lieu d'être réservé et a été vendu après ma commande... sinon l'article a été vendu plusieurs fois sur internet le temps que les commandes soient traitées.

Je trouve cela abusif. S'il s'agissait d'un petit commerçant je ne ferais pas d'histoire mais là "au vieux campeur" est une société d'une autre ampleur avec 1.5M€ de capital et 38M€ de CA donc

leurs pratiques me paraissent tout du moins plus que vétustes face à leurs moyens.rnrnMerci d'avance de m'éclairer sur le sujet pour régler au mieux ce litige et aussi éventuellement protéger les autres consommateurs d'éventuels abus de cette enseigne.rnrnBonne fin de journée à vous.

Par **christianisabel**, le **18/11/2012 à 12:19**

Bonjour , Je suis aussi très très mécontent du site " le vieux campeur " . Je vous explique , vous verrez c'est assez coquasse . Début Mars 2012 je commande sur le site vieux campeur une paire de chaussures , première difficulté étant habitué a faire des achats en ligne , ici pas de possibilité de prendre la commande sur le site , il faut téléphoner . Je téléphone donc et là la personne me demande mon adresse mon nom ainsi que ma commande . Je règle par carte bancaire et , ma commande n'est jamais arrivé .. Pas inquiet , mon compte lui non plus pas débité donc je ne les contacts même pas pour les prévenir , l'été arrivant (nous sommes maintenant fin mai je ne m'en occupe même pas . rnSeptembre 2012 , je reçois en lettre suivi une lettre de relance du fameux vieux campeur me précisant que cette lettre était la dernière relance alors que JAMAIS je n'avais rien reçu de chez eux , même pas justement une seule lettre de rien du tout !!!!! .. Mais mais que ce passe t'il monsieur le vieux campeur ? Une photocopie d'un ticket de caisse estampillé " vieux campeur " avec la mention dessus débit abandon est joint dans ce courrier avec la mention huissier et tout le flon flon , donc je décroche mon téléphone et je tombe sur un service " client " absolument pas au courant d ela situation , qui ne sais même pas d'ou provient ce courrier , et comble du comble pour moi n'a aucune trace (normal) de ma commande ...rnLa bonne blague ne s'arrête pas là la personne au bout du fil me demande mon nom (petite précision mon adresse est mal orthographié sur le courrier ainsi que mon nom de famille) Je donne ces précisions à la dame et 3 jours plus tard je reçois le même courrier correctement orthographié rnJe suis aujourd'hui confronté au problème de prouver que ce fameux colis a sans doute était adressé a une adresse erroné et retourné comme les courrier sois disant envoyé . J'ai parlé avec mon facteur qui me confirme que parfois les courriers avec le tri mecanisé n'arrive pas si ils sont mal adressé et que parfois coup de bol (ou pas) un courrier mal adressé passe et arrive . Pour mon fameux débit abandon credit simplement refusé car la personne au bout du fil a été incapable de prendre correctement mon numéro de carte visa d'après ma banquern Voilà la petite histoire du vieux campeur gateux , je suis maintenant embêté avec un huissier mais je ne lâcherais rien . rnJe vous tiens au courant de la suite de cette mésaventure .